Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

**Band:** - (1967)

**Heft:** 81

**Titelseiten** 

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 18.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Bi-mensuel romand Nº 81 9 novembre 1967 Cinquième année

Rédacteur responsable : André Gavillet

Le numéro : 70 centimes

Abonnement pour 20 numéros :

Pour la Suisse: 12 francs Pour l'étranger : 15 francs

Changement d'adresse : 50 centimes

Administration, rédaction:

Lausanne, Case Chauderon 142

Chèque postal 10 - 155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A., Lausanne

Aux articles de ce numéro ont collaboré:

**Ruth Dreifuss** Jean-Claude Favez André Gavillet Yvette Jaggi Jean-Jacques Leu Marx Lévy Jaques Morier-Genoud C.F. Pochon

Le Nº 82 sortira de presse le jeudi 23 novembre 1967

# Postludes électoraux

Les élections fédérales n'inspirent pas de commentaires originaux, si l'on s'en tient aux seuls résultats: stabilité, mais affaiblissement des partis représentés au Conseil fédéral. De nombreuses élections communales et cantonales l'avaient fait pressentir. Les mêmes causes ont développé les mêmes effets.

L'originalité de la situation, c'est que les partis dits gouvernementaux perdent neuf sièges, mais que d'une part ces pertes se répartissent de manière très proportionnelle entre eux et que d'autre part ils disposent encore, à eux quatre, d'une majorité écrasante: 165 voix sur 200.

Cela signifie qu'ils sont en situation de poursuivre; ça continuera et selon les mêmes formules; la majorité gouvernementale est trop solide face à l'opposition, d'ailleurs divisée et hétéroclite. Mais en même temps, le gouvernement reçoit un avertissement fort difficile à déchiffrer. A l'intérieur de la majorité, aucun parti ne peut imposer une allure nouvelle en justifiant ses prétentions par ses succès populaires; à l'extérieur de la majorité, l'antithèse est parfaite entre le libéralisme Migros et le dirigisme renforcé que propose le Parti du travail; la moyenne de ces

Un changement de situation est toutefois perceptible. Plus qu'auparavant les partis « gouvernementaux » sont condamnés à vivre ensemble. A eux quatre la majorité est confortable. Mais avec 50 voix en moins, elle deviendrait étroite, théoriquement suffisante, certes (Pompidou se contente de beaucoup moins que 14 voix de sécurité), mais pratiquement, au vu des individualités, des régionalismes, de la liberté de vote qui est de règle au Conseil national, la marge est trop réduite.

deux extrêmes est égale à zéro.

Cette situation nouvelle, qui voit les partis gouvernementaux s'affaiblir et les oppositions progresser, a donc pour effet d'écarter toute formule de centredroite. Paradoxalement l'amenuisement gouvernemental profite à la gauche socialiste dont le concours sera jugé plus indispensable qu'auparavant.

La question est alors de savoir si la gauche peut en tirer un avantage autre que celui du maintien des positions acquises. Mais, avant d'aborder cette question, deux remarques sur le partage du pouvoir.

## Gouvernement et pouvoir

L'on parle couramment des partis associés dans l'exercice du pouvoir, c'est-à-dire du pouvoir politique. Mais le pouvoir réel, qui le détient en Suisse ? Il est, pour une large part, entre les mains des possesseurs des richesses et des moyens de production, comme dans tout pays capitaliste, plus qu'ailleurs même, étant donné l'étroite intégration du capitalisme suisse à la vie nationale.

Cette dualité du pouvoir économique et politique ne pose pas de problème aux partis qui vivent en osmose avec les milieux d'affaires. Pourquoi donc un conseiller national radical zuricois serait-il offusqué d'être jugé responsable d'une politique que M. Schmidheiny ou Sulzer ou Schaefer ou S. Schweizer déterminent plus que lui ?

Il en va autrement pour la gauche. En participant au gouvernement, on dit qu'elle participe au pouvoir. Quel pouvoir?

Deuxième remarque, purement politique celle-ci. Le parti socialiste est évincé du Conseil des Etats, où il ne délègue plus, à titre d'observateur, en quelque sorte, qu'un conseiller soleurois. Tant mieux, dirionsnous si cette situation permettait de remettre en cause l'institution, devenue non plus la Chambre des Cantons, mais du conservatisme. Mais, cette éviction signifie aussi que les partis du centre et de la droite qui parlent de partage des responsabilités, de col-légialité, etc... utilisent systématiquement les ressources du système majoritaire et des alliances et des ententes pour s'imposer unilatéralement et pouvoir bloquer, par le contrôle du Conseil des Etats, toute initiative qu'ils jugeraient dangereuse. Ils prétendent jouer le jeu, mais cachent des cartes dans leur manche. La participation socialiste s'exerce donc dans des limites étroites, politiques et économigues. Ses partenaires simulent le fair-play: mais

ils monopolisent le Conseil des Etats et disposent des leviers économiques.

C'est en fonction de cette situation qu'il faut se demander si la gauche un peu affaiblie, mais rendue plus forte par la faiblesse collective, peut prétendre à mieux.

### Un rapport

Il est toujours difficile pour un parti de faire saisir clairement au peuple le rapport entre sa gestion et un certain nombre de transformations économiques et sociales. Difficulté plus grande pour un parti membre d'un gouvernement de coalition; difficulté accrue encore pour un parti de gauche qui, sans réforme à faire valoir, faillirait à sa réputation. En 1967, l'efficacité de M. Tschudi (universités et

assurances sociales) n'a pas suffi pour faire la preuve des qualités réformistes du parti socialiste. L'actualité avait tourné; les questions économiques et fiscales l'emportaient sur les questions sociales. C'est pourquoi nous avions longuement développé les avantages d'un « programme minimum », non dans l'espoir de noyer les différences entre partis, mais comme un moyen de définir préalablement les réformes qui devraient être accomplies dans le cadre d'une législature, en faisant mieux ressortir d'où viennent les initiatives et la volonté d'action. Nous ne reviendrons pas après coup sur ce sujet. Mais tant que les autres partis sont persuadés que la gauche désire être associée au Conseil fédéral en toutes circonstances, que la participation est quasi inconditionnelle, il sera difficile de lui arracher des concessions importantes.

Le problème n'est pas celui de la participation ou de la non-participation, mais celui des conditions minimales de la participation. Qu'est-ce qui est politiquement assez important pour que des risques soient pris?

Certes, le Parti socialiste peut toujours prétendre, sans remettre en cause sa participation, faire échouer devant le Parlement, ou même devant le peuple, voyez le « Sofortprogramm », un projet pour lui inacceptable.

Mais cette ressource offre deux inconvénients : elle ébranle la cohésion gouvernementale, elle suscite d'infinis échanges de reproches de déloyauté, et surtout elle est purement négative. En revanche, des exigences préalables formulées non dans le cadre de consultations et de conversations d'éminences. mais publiquement, auraient le mérite de permettre aux citoyens de juger une politique qui se fait, et non des projets que l'on défait.

Mais de quel droit, dira-t-on, diront les autres partis, le parti socialiste s'arrogerait-il le droit de poser des conditions et des exigences ? Il en est ou il n'en est pas, comme les autres. Le reproche est infondé. Les autres n'en sont pas précisément comme tout le monde: ils ont des monopoles politiques (Conseil des Etats), ils sont branchés sur le pouvoir économique. La gauche en conséquence ne peut s'associer à des coresponsabilités que si elle rétablit l'inégalité dans la distribution des cartes et des atouts par une politique propre, qui permette de faire comprendre les raisons de sa participation; elle doit donc avoir ses exigences, c'est-à-dire se mettre en situation offensive.

## Le commencement du commencement

Les exigences minimales, au vu du programme du P.S.S., devraient porter sur la poursuite de la politique sociale et la réforme des finances fédérales. Nous reprendrons dans d'autres articles ces sujets. Mais II est un point essentiel. Il faut créer les instruments d'une nouvelle politique. Il est vain en effet de parler de planification si l'on ne pose pas pour condition première la mise en place d'un commissariat au plan. Lisez le « Bulletin du délégué aux questions conjoncturelles », vous y trouvez des chiffres intéressants parfois, mais l'ensemble est d'une pauvreté affligeante. Aucune pensée économique, pas

(Suite en page 4)